



L'incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

A.R.B.R.

N°29 - Octobre 1998



"Peuple souviens toi, que si la Justice ne régne pas... la Liberté n'est qu'un vain mot." (ROBESPIERRE)

convocation

Dimanche 8 novembre 1998

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR) à ARRAS

Salle des orphéonistes (place du théâtre) de 9 H.30 à 13 H.

Ordre du jour:

Allocution du Président

Rapport moral, discussion, vote

Rapport financier, discussion, vote

Motion d'orientation, discussion, vote

Questions diverses

Election du comité



Cette Assemblée est ouverte à tous ceux et celles qui sont intéressés par nos activités. Les votes sont réservés aux membres à jour de leur cotisation 97/98 ou 98/99. Les ami(e)s qui ne pourraient participer à l'Assemblée sont invité(e)s à donner leur pouvoir en remplissant l'encart joint à ce bulletin.

Le même jour à 13H30

BANQUET REPUBLICAIN

Restaurant " le Carnot", place Foch

Inscription préalable indispensable avant le 5 novembre. Renvoyer la fiche jointe accompagnée du chèque correspondant. (Prix du repas 150 F. - 1/2 tarif pour les étudiants)



LETTRES DE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

à son ami BUISSART

Les relations de Robespierre avec une partie de la bonne société aragoise, que nous évoquions dans un précédent article, nous ont amenés à relire les premières lettres que le tout nouveau député adressait à son fidèle ami BUISSART, avocat, resté en Artois et dans lesquelles il livrait ses premières impressions et s'enquerrait de ce qu'on pensait des événements dans sa ville natale. (1)

En voici quelques extraits:

De Versailles, le 24 mai 1789

Il est temps, mon cher ami, que je rompe le silence auquel les circonstances m'ont forcé jusques ici, pour satisfaire votre curiosité, ou plutôt votre patriotisme, en vous apprenant les événements qui se sont passés jusques aujourd'hui dans l'Assemblée nationale.

Robespierre relate alors le long débat qui s'est instauré entre les députés des Communes ("car le mot des Tiers-Etat est ici proscrit comme un monument de l'ancienne servitude") sur la démarche à faire en direction de la Noblesse et du Clergé.

Deux motions s'affrontent et Robespierre en propose une troisième...

"Je proposai d'envoyer au Clergé seulement une invitation fraternelle qui serait rendue publique... D'après la connaissance que nous avons des dispositions et des intérêts des curés, je ne doute pas qu'ils se fussent détachés du parti de la scission, pour se réunir aux Communes; une partie de la Noblesse n'aurait pu se dispenser de les imiter ensuite..."

"...un grand nombre de personnes me témoignèrent qu'ils me sçavoient gré de l'avis que j'avois ouvert et m'assurèrent quelles ne doutaient pas qu'il n'eut été adopté, s'il avoit été proposé d'abord."

Robespierre porte ensuite quelques jugements sur divers députés qu'il voit à l'oeuvre:

"...Ce qui me console et me rassure en même temps c'est qu'il y a dans l'Assemblée plus de cent citoyens capables de mourir pour la patrie et qu'en général les députés des Communes ont des lumières et des intentions droites. ...les députés de l'Artois (2) sont cités comme des patriotes décidés, c'est ce qu'auront peine à concevoir ceux qui ont blâmé le choix des quatre cultivateurs que renferme notre délégation.

...Le comte de Mirabeau est nul parce que son caractère moral lui a ôté toute confiance..

...Je ne vous ai pas parlé de la chambre de la Noblesse particulièrement. Elle mérite à peine cet honneur...

..."Quant au Clergé, il n'est pas d'artifices que les prélats n'emploient pas pour séduire les curés; ils ont été jusqu'à leur insinuer que nous voulions porter atteinte à la religion catholique; cependant ils n'ont pu réussir encore à les déterminer à se constituer et à vérifier séparément les pouvoirs des députés du clergé; on prétend encore que les curés sont disposés à se réunir à nous à la première invitation qui leur sera faite..."



Dans une longue lettre, (la troisième) non datée, mais qui suit de près la prise de la Bastille.

Robespierre raconte en détail la visite (à laquelle il participa) que Louis XVI fit à Paris le 16 juillet accompagné de plusieurs députés:

"...j'ai vu la Bastille, j'y ai été conduit par un détachement de cette brave milice bourgeoise qui l'avait prise... Mes compliments à tous mes amis et à tous les patriotes Unissez-vous à eux pour répandre parmi nos concitoyens les idées et les sentiments du patriotisme qui sont les seuls garans d'une félicité et d'une liberté durable.

...Si vous le voulez, je ferai aussi vos compliments à votre cher cousin de Beaumez (3); il n'est cependant pas le cousin des bons citoyens; il n'y a point d'efforts qu'il n'ait faits pour soutenir l'opinion par Ordre et pour empêcher que ses collègues ne se réunissent pas aux Communes; il est même venu à bout d'entraîner jusqu'à la fin Le Sergent d'Isberg, homme fort faible et très borné...

...Quant à mes collègues les députés des communes, je me puis leur rendre que des hommages d'estime et d'attachement dûs à leur probité et à leur patriotisme.

Un quatrième lettre, non datée, est envoyée de la nouvelle adresse de Robespierre qui réside désormais à Paris (Rue Saintonge, au Marais, chez M. Humbert n° 30) . Le destinataire a noté": reçue le 9 novembre 1789"

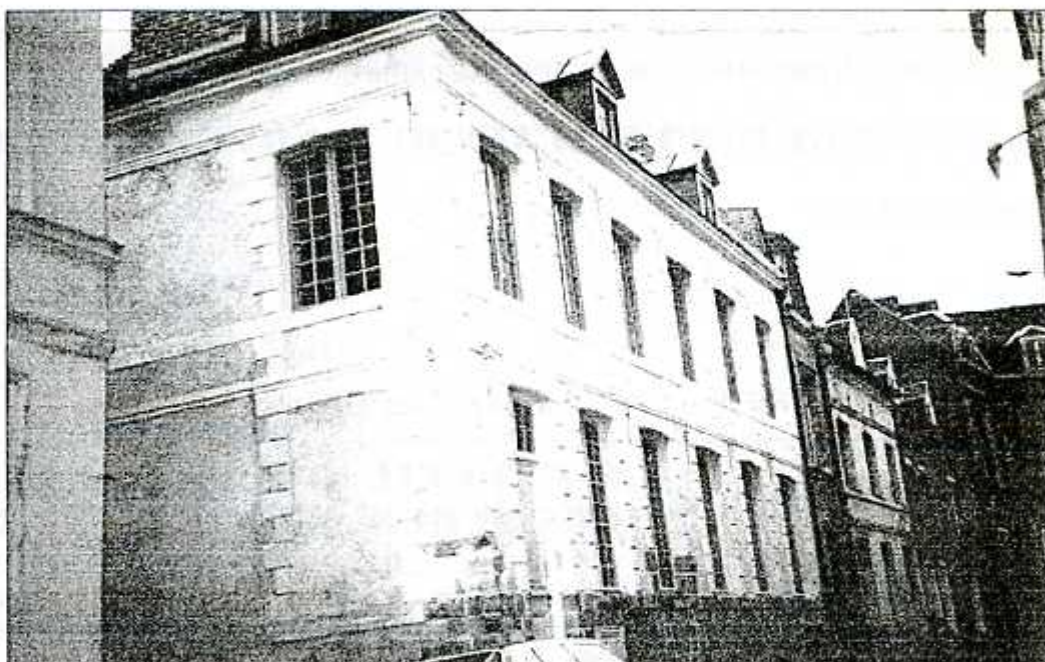
"...Que pense-t-on? Que dit-on? Que fait-on en Artois? Que faites vous vous-même? êtes vous du Comité permanent?... Je viens de recevoir une lettre d'un patriote qui gémit sur l'opiniâtreté de l'aristocratie et qui se plaint de ce que nos décrets ne sont encore connus en Artois que

LA MAISON DE ROBESPIERRE A RETROUVÉ TOUT L'ÉCLAT DU SIÈCLE DES LUMIÈRES

"Une triste demeure dans une ruelle obscure" : c'est ainsi que certains biographes se complurent à décrire la maison que Robespierre habita avant de partir à Versailles

Il fallait bien donner au lecteur quelques frissons avant de noircir le portrait du personnage qui y vécut. En vérité quand Robespierre y emménagea, en 1787, la rue des Rapporteurs (rebaptisée des "Rats Porteurs" pour sacrifier au goût du calembour alors en usage) était l'une des plus vivantes du centre ville, menant du tout nouveau Théâtre (construit en 1785) au Conseil d'Artois, et à la prestigieuse Abbaye Saint-Vaast assez récemment rebâtie (à l'initiative de son abbé, le trop célèbre cardinal de Rohan). La maison elle-même, construite en 1731, fut longtemps habitée par des bourgeois aisés.

En découvrant cette demeure (aujourd'hui rénovée suivant les principes architecturaux du XVIII^e siècle), il est facile d'imaginer que le jeune et brillant avocat de 29 ans, a pu ressentir quelque fierté à venir s'installer, avec sa soeur cadette, dans ce quartier recherché.



C'est là qu'il conçut les premiers textes qui allaient le rendre célèbre dans tout l'Artois, avant de le devenir dans l'Europe entière. C'est plus probablement, en ces années là, l'image d'un Robespierre enthousiaste et heureux de donner enfin la mesure de son talent, s'adressant publiquement à toute la Nation Artésienne, qu'il faut esquisser. L'annonce de la réunion des Etats généraux l'a rempli de joie. Parce qu'il veut que les choses changent vraiment, et qu'il entrevoit pour le peuple des jours meilleurs, il vit très certainement dans cette maison, les jours parmi les plus exaltants de sa courte existence.

Pourquoi s'obstiner à faire d'un révolutionnaire qui croit au bonheur pour tous, un sombre personnage. Dans ses écrits, ses discours, ses répliques contre les privilégiés, qu'ils soient à la tête des Etats d'Artois ou échevins héréditaires d'Arras, on ne décèle nulle méchanceté mais bien plutôt la satisfaction de rendre coup pour coup au nom du peuple.

Robespierre s'est nourri très tôt **des idées généreuses du siècle des lumières.** C'est dans cette maison d'Arras qu'il a entrepris le combat public pour qu'elles portent leurs fruits. On ne peut donc que se réjouir de lui voir rendu tout son éclat.

Il reste à souhaiter qu'enfin ouverte au public, elle contribue à faire connaître ce que fut la carrière de son hôte illustre. L'ARBR est prête à y concourir.

ASSOCIATION DES AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 NOVEMBRE 1998

M. _____ Membre de l'ARBR participera à l'Assemblée générale du 8.11.98

Ne pouvant participer **donne pouvoir** à M. _____ pour voter en son nom.

(rayer la mention inutile)

Pour la motion qui tracera les orientations de notre activité pour les années à venir, chaque ami(e) présent(e) à l'A.G. ou non, peut, s'il le désire, faire part dès maintenant de ses suggestions (ARBR MAISON DES SOCIÉTÉS 62000 ARRAS, ou sur internet: amisRob@wanadoo.fr)

..... ✂

ASSOCIATION DES AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR)

BANQUET RÉPUBLICAIN DU 8 NOVEMBRE 1998 À ARRAS

INSCRIPTION

M. _____ retient _____ places et joint un chèque de _____ F

(libellé à: ARBR Arras)

(Prix du repas tout compris : 150 F. 1/2 tarif pour les étudiants)

29 juillet 1998 - juin 1994

RECUEIL DES ACTES DU
COMITE DE SALUT PUBLIC

signés de ROBESPIERRE



introduction et notes
de la 221/221

LE RECUEIL DES ACTES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, SIGNÉS DE ROBESPIERRE

rassemblés et annotés par BRUNO DECRIEM, édité par l'ARBR, est disponible dès maintenant et pourra être retiré lors de l'Assemblée générale.

300 pages (Format A 4) de textes par lesquels on mesure jour après jour l'importance des activités et des décisions prises par Robespierre au sein du CSP de juillet 1793 à juillet 1794 . Nombreuses annotations sur les personnes ou les événements concernés.

Prix : 200F. Commandes à adresser à ARBR Maison des Sociétés 62000 Arras

.....



A.R.B.R

Je sollicite mon adhésion, ou renouvelle ma cotisation pour 98-99

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

signature: _____

Je Verse: 50F 100F 200F (étudiant 30F)

Chèque libellé à l'A.R.B.R, maison des sociétés, rue Aristide Briand 62 000 ARRAS

IPNS _____

5

responsable des publications Christian Lescureux

par des papiers publics. Je vous prie de m'informer au plutôt de ces faits et de me mander si les décrets de l'Assemblée nationale notamment celui qui concerne la réforme provisoire de la procédure criminelle sont enregistrés et observés dans les tribunaux.

Robespierre parle ensuite à son ami de la partie de la Constitution " la plus importante et incontestablement la plus mauvaise " qui va interdire aux citoyens qui ne paient pas l'impôt de participer à l'élection des Assemblées. On sait que ses interventions contre cette injustice lui valurent un grand part de sa popularité.

Une cinquième lettre est datée de Paris le 4 mars 1790

Robespierre y rend compte d'un décret "qui intéresse notre province" auquel il a contribué et relatif à la restitution des biens communaux. "Quoiqu'il ne remplisse pas toute l'étendue des vœux que je présentais, au nom du peuple, il surpasse au moins les espérances de beaucoup de monde".

... "Je viens d'apprendre, non sans rire, que j'ai été le sujet d'une expédition presque militaire faite au collègue d'Arras ; mais je suis fâché de ne l'avoir appris que par une voie indirecte et d'en ignorer les détails. Pour vous, mon cher ami, je vous exhorte à propager votre patriotisme autant qu'il en sera en vous. Jusques ici nous n'avons qu'à gémir de la froideur et de l'isolement des patriotes artésiens en général. Dites moi ce qui se passe à Arras ? Les calomnies dont je suis l'objet ne m'affligent pas... Je n'en aime pas moins le peuple... Quelques soient les dispositions de nos concitoyens, il ne faut pas désespérer de la République... Ne nous endormons pas, j'entrevois des évènements qui pourraient mettre la constance des défenseurs de la patrie à de plus dures épreuves.

La sixième lettre est datée de Paris le 1er avril 1790

Robespierre fait part à son ami de la "haine aristocratique" qui s'est attachée à lui et du dédommagement qu'il trouve dans les témoignages de bienveillance dont l'honorent les bons citoyens. Il lui apprend que la "Société des Amis de la Constitution, composée de tous les députés patriotes et des plus illustres citoyens de la capitale l'ont nommé président de cette société

Dans la septième lettre du 1er mai 1790:

il apprend à Buissart qu'il l'a proposé au ministre pour être nommé Commissaire à Arras.

"je vous adresse en même tems quelques exemplaires d'une lettre que j'ai fait imprimer; vous les partagerez avec mon frère. Donnez de l'activité à la société patriotique d'Arras qu'elle serve la liberté surtout par des écrits utiles qui démasquent l'aristocratie"

Huitième lettre, Paris le 11 juin 1791

Les électeurs de Paris l'ont nommé accusateur public du département " à son insçu et malgré les cabales". Robespierre se dit honoré de ce choix mais s'effraie des travaux pénibles qu'implique cette tâche au moment "où le repos m'était nécessaire après de si longues agitations"

"Mais je suis appelé à une destinée orageuse. Il faut en suivre le cours, jusqu'à ce que j'ai fait le dernier sacrifice que je pourrai offrir à ma patrie. Je suis toujours accablé..."

Pour la première fois il signe "Robespierre" et non plus "De Robespierre"

(1) Ces lettres ont été publiées par **J. A. PARIS** en appendice de son livre : "La jeunesse de Robespierre et la Convocation des États Généraux en Artois" (édité à Arras en 1870)

(2) Les 8 députés du Tiers-Etat pour l'Artois sont, dans l'ordre où ils furent élus:

Charles-Marie PAYEN, fermier propriétaire à Boiry-Becquerelle

Dominique-Augustin BRASSART, avocat à Arras
Célestin FLEURY, fermier à Coupelle-Vieille

Jacques-Louis-Nicolas VAILLANT, chevalier, garde des sceaux honoraire au Conseil d'Artois

Maximilien-Marie-Isidore ROBESPIERRE, avocat au Conseil d'Artois, juge épiscopal

Alexandre-François-Augustin PETIT, fermier à Mâgnicourt sur Canche

Louis-Joseph BOUCHER, négociant à Arras

Hubert-Dominique-Joseph DUBUISSON, fermier à Inchy

(3) **Bon BRIOIS DE BEAUMETZ**, président du Conseil d'Artois, hostile à Robespierre, fut le premier élu de la Noblesse d'Artois aux États Généraux. Il présida l'Assemblée Nationale, s'affichant comme libéral, "de centre gauche", opposé à la nationalisation des biens du clergé. Il émigra aux Indes en 1792 où on suppose qu'il mourut vers 1800) Les 3 autres nobles élus furent le **Comte Charles LAMETH**, **LE SERGEANT D'ISBERGUE** et le **Comte de CROIX**



Charles Payen.
Coll. D, lithographie collée et pressée en forme de gravure
(Arch. dép. Pas-de-Calais, coll. Barbier 472/72).

ROBESPIERRE À LA CONSTITUANTE

Suite de l'article du n° 28 résumant quelques unes des 250 interventions qui valurent au député d'Artois d'acquérir une exceptionnelle popularité

1790

Contre l'emploi de la force armée pour le recouvrement des impôts (23 février)

Pour la suppression de la main-morte "qui ne doit son origine qu'à l'oppression et à la violence" (26 fév.)

Contre le projet de contribution patriotique obligatoire. "il faut porter un regard sévère sur les prodigalités ruineuses qui se perpétuent, sur ces traitements scandaleux que l'on continue à faire à ces hommes que l'on appelle grands seigneurs" (6 mars)

Opposition à ce que le **droit de chasse** soit restreint aux seuls propriétaires (20 avril)

Pour que les soldats fassent partie des **Conseils de guerre** (28 avril)

Propose de décréter que "la nation française contente d'être libre, ne veut s'engager dans aucune guerre et veut vivre avec toutes les nations dans cette fraternité qu'avait commandée la nature" (15 mai)

Contre l'attribution au roi du droit de **déclarer la guerre** "... le roi sera toujours tenté de déclarer la guerre pour augmenter sa prérogative" (18 mai)

Pose la question du **mariage des prêtres** (31 mai)

Sur l'inviolabilité des députés: "... le seul pouvoir que puisse juger les représentants de la nation, c'est le pouvoir égal à eux, c'est à dire le corps législatif lui-même" (25 juin)

Met l'Assemblée en garde contre les **préparatifs de guerre** (4 juillet)

Demande l'abolition de la taxe d'habitation imposée aux **juifs** de Metz (20 juillet)

"Il n'appartient à personne, pas même au législateur, de placer des bornes au-delà desquelles on ne peut plus être citoyen. L'homme est citoyen par la nature, par cela seul qu'il a le droit d'exister sur terre, droit antérieur aux législateurs, et aux rois, qui n'ont pas celui de le lui arracher". (23 octobre)*

1791

"Tous les citoyens doivent être admis à remplir les fonctions de



garde national. "Ceux qui n'ont pas de facultés déterminées, ceux qui ne paient pas certaines contributions sont-ils des esclaves? Sont-ils étrangers aux autres citoyens? Sont-ils sans intérêts dans la chose publique? Tous ont

contribué à l'élection des membres de l'Assemblée nationale; ils vous ont donné des droits à exercer pour eux; vous en ont-ils donné contre eux?" (27 avril)

Prend la défense des Avignonnais: "Il faut de l'indulgence dans une Révolution. Les uns ont peine à se défaire de leurs préjugés et de leurs passions, les autres ont peine à modérer leur vengeance." (30 avril)

Sur le droit de **pétition**: "Plus un homme est faible et malheureux plus les prières lui sont nécessaires. Et vous refuseriez d'accueillir les pétitions qui vous seraient présentées par la classe la plus pauvre des citoyens?" (9 mai)

"Périssent les colonies s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté" (13 mai)

Obtient que les membres de l'Assemblée nationale ne puissent être **rééligibles** à la prochaine législature (16 et 18 mai)

Discours **contre la peine de mort** (30 mai)

S'oppose à la motion qui présume que le roi (qui a tenté de fuir) sera mis hors du jugement (14 juillet)

Discours sur la liberté de la presse: "tout citoyen a le droit d'exprimer son opinion sans être exposé à aucune poursuite" (22 août)

Demande une indemnité pour les **électeurs pauvres** pendant la durée des assemblées électorales (30 août)

Prend la défense des **sociétés patriotiques** (29 septembre)

* "Robespierre portait en lui une seule idée: la nation est souveraine; mais cette idée unique il la suivait sans défaillance sans restriction jusqu'en ses conséquences extrêmes... Mais pour que la nation soit souveraine il faut que tous les individus qui la compose si pauvres soient-ils aient leur part de souveraineté. De là la tendance démocratique de sa politique."

Jean Jaurès Histoire Socialiste de la Révolution Française T. I la Constituante